

48604

VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-009-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel Lambert
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 51.

Résolution adoptée à l'unanimité.

01-010-10 Adoption de l'ordre du jour
--

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

48605

1. Ouverture de la séance

01-009-10 Ouverture de la séance

01-010-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits**3. Dépôt de la correspondance****4. Administration, greffe et contentieux**01-011-10 Autorisation de la dépense de location des heures de
glace et de soccer pour l'année 2010**5. Urbanisme et environnement****6. Services techniques****7. Loisirs et culture**01-012-10 Autorisation de dépense et de paiement en raison de
la location de locaux au complexe sportif St-Lazare01-013-10 Autorisation de dépense et de paiement en raison de
la location du soccer intérieur au complexe sportif
St-Lazare01-014-10 Autorisation de dépenses pour le déneigement des
stationnements, des cours, des débarcadères et des
trottoirs des écoles de la COMMISSION SCOLAIRE
LESTER-B.-PEARSON pour la saison 2009-2010**8. Sécurité incendie****9. Ressources humaines**01-015-10 Conclusion de contrats de travail pour les besoins
ponctuels des Services administratifs et du greffe
(postes contractuels à durée indéterminée)01-016-10 Conclusion d'un contrat de travail aux fins d'assurer
la coordination des activités au Service des loisirs

48606

10. Avis de motion et adoption de règlement

11. Dépôt de documents

Certificat de signification
Procès-verbal de correction de la résolution numéro 12-611-09
Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

12. Période de questions allouée aux membres du Conseil

13. Période de questions allouée aux personnes présentes

14. Levée de la séance

01-017-10 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les résolutions suivantes :

01-011-10
01-015-10

01-012-10
01-016-10

01-013-10

01-014-10

Le 5 janvier 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

48607

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance extraordinaire.

01-011-10 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2010

ATTENDU la résolution numéro 07-359-05 par laquelle la Ville a conclu une convention avec CSSL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (CSSL) pour l'utilisation, entre autres, d'heures de glace et de terrains de soccer au complexe sportif;

ATTENDU la garantie donnée par la Ville à CSSL relativement à la réservation et au paiement d'un nombre minimal d'heures par saison pour l'utilisation de la glace et de la surface de soccer;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'autoriser une dépense de 308 500 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010 inclusivement à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

D'autoriser, sur présentation des factures, les paiements mensuels à CSSL pour un total de 308 041,89 \$ d'ici le 30 avril 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6. SERVICES TECHNIQUES

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance extraordinaire. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

48608

7. LOISIRS ET CULTURE**01-012-10 Autorisation de dépense et de paiement en raison de la location de locaux au complexe sportif St-Lazare**

ATTENDU la résolution numéro 09-471-09 confirmant la location de locaux pour les besoins de la Ville et du club de soccer;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser la dépense et le paiement des coûts de location pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 4 950 \$, taxes incluses, aux fins d'assumer les coûts de location de locaux au complexe sportif St-Lazare pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.518 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

01-013-10 Autorisation de dépense et de paiement en raison de la location du soccer intérieur au complexe sportif St-Lazare

ATTENDU QU' il y a lieu de poursuivre les activités de Bocce et du programme d'activité physique pour les personnes âgées de 50 ans et plus;

ATTENDU QUE cette activité et ce programme se tiennent sur le terrain de soccer au complexe sportif St-Lazare;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

48609

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 5 700 \$, taxes incluses, aux fins d'assumer les coûts de location du terrain de soccer au complexe sportif St-Lazare pour la période du 6 janvier au 19 mai 2010, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<p>01-014-10 Autorisation de dépenses pour le déneigement des stationnements, des cours, des débarcadères et des trottoirs des écoles de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON pour la saison 2009-2010</p>

ATTENDU les résolutions numéros 10-398-07, 10-399-07 et 01-001-08 par lesquelles la Ville conclut des contrats pour le déneigement des stationnements, des cours, des débarcadères et des trottoirs des écoles EVERGREEN, WESTWOOD JUNIOR HIGH, FOREST HILL JUNIOR et FOREST HILL SENIOR pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser une dépense de 34 200 \$ pour l'année 2010 à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.520 du fonds général afin de payer le coût du déneigement des stationnements, des cours, des débarcadères et des trottoirs ci-dessus mentionnés. Les paiements seront versés à l'entreprise DÉNEIGEMENT LOISELLE INC.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

48610

9. RESSOURCES HUMAINES

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance extraordinaire.

01-015-10 Conclusion de contrats de travail pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe (postes contractuels à durée indéterminée)

ATTENDU QUE les services de personnes seront nécessaires au cours de l'année 2010 pour les Services administratifs et du greffe, entre autres, pour pallier tout surcroît de travail, pour assurer le remplacement d'employés en cas d'absence, pour effectuer du travail général de bureau sur appel ou pour contribuer à l'avancement de projets particuliers;

ATTENDU QUE la convention collective convenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4397 (cols blancs) et la Ville permet à celle-ci de conclure les contrats de travail ci-dessous;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de la Ville en 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De renouveler le contrat de travail conclu avec madame Nathalie Turcotte pour les motifs ci-dessus mentionnés au Service du greffe pour une durée maximale de 940 heures entre le 6 janvier et le 23 décembre 2010.

Les conditions de travail de madame Turcotte sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

[1.] le taux horaire est de 20 \$;

[2.] deux pauses rémunérées, d'une durée chacune de 15 minutes, sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail;

48611

De renouveler les contrats de travail conclus avec mesdames Renée Nobert et Mylène Plante pour les motifs ci-dessus mentionnés, pour une durée maximale de 1 250 heures pour la période du 6 janvier au 23 décembre 2010.

Lors de remplacements, les conditions de travail de mesdames Nobert et Plante sont celles prévues à la convention collective de travail des Cols blancs.

Lors des périodes de formation et de surcroît de travail, les conditions de travail de mesdames Nobert et Plante sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

[1.] le taux horaire est de 13 \$;

[2.] deux pauses rémunérées d'une durée chacune de 15 minutes sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail;

D'autoriser une dépense maximale de 47 500 \$ à même le poste budgétaire numéros 02.130.00.149 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

01-016-10 Conclusion d'un contrat de travail aux fins d'assurer la coordination des activités au Service des loisirs

ATTENDU les besoins en ressources humaines du Service des loisirs cours de l'année pour l'organisation des diverses activités dont la gestion lui incombe;

ATTENDU le travail accompli au cours des derniers mois par madame Sabrina Addison-Thibault à titre de coordonnatrice aux activités pour l'année 2009 et la recommandation de la direction du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Brigitte Asselin

48612

De conclure un contrat de travail avec madame Sabrina Addison-Thibault à titre de coordonnatrice aux activités du Service des loisirs pour une durée maximale de 1 700 heures d'ici le 23 décembre 2010. Le contrat de travail prend fin lorsque le nombre d'heures en banque est écoulé ou à la date précédemment mentionnée selon la première éventualité.

Les conditions de travail de madame Addison-Thibault sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sauf la rémunération. Celle-ci est fixée à 15 \$ l'heure.

D'autoriser une dépense maximale de 26 600 \$ à même les postes budgétaires numéros 02.701.31.149 et 02.701.51.149 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

Procès-verbal de correction de la résolution numéro 12-611-09

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 12-611-09 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, joint en annexe B.

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Nathalie Richard et de messieurs Pierre Kary et Michel Lambert, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Jean-Pierre Giguère	Aucune question n'est posée.
Nathalie Richard	
Brigitte Asselin	
Michel Lambert	
Gilbert Arsenault	
Jean-Claude Gauthier	
Pierre Kary	

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune question, ni commentaire n'ont été formulés parmi les dix-sept (17) personnes présentes lors de la séance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE**01-017-10 Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Gilbert Arsenault

De lever la présente séance. Il est 20 h 2.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (26 446) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/cm